Image not found or type unknown

Comptabiliser des dividendes étrangers et crédit d'impôt

Par **CGQuestion**, le **12/02/2021** à **10:46**

Bonjour,

Mon entreprise a acheté des actions américaines pour du long terme (immobilisation sur le compte 273). Elle a perçu 85€ de dividendes (BRUT : 100€, CRED. IMPOT : 15€).

Comment comptabiliser le crédit d'impôt et les dividendes ?

Faut-il créditer le compte 7621 du montant brut (100€) ou du montant net (85€) ?

Merci d'avance

Par **john12**, le **12/02/2021** à **18:02**

Bonsoir,

Si votre entreprise est une société soumise à l'IS, il faudrait comptabiliser en produits financiers le montant brut du dividende (100 €) et en contrepartie, débiter le compte banque pour le net perçu soit 85 € et le compte de tiers 444-IS ou un compte équivalent, dans la mesure où la retenue pratiquée par la société distributrice américaine sera imputable sur l'IS.

Cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés